



## MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser, sans délivrance de permis de construire, ni mise à l'enquête publique :
  - Berdoz Thomas et Zulauf Emma, La Frasse : Remplacement de la ramure du cabanon ECA No 610 (parcelle RF No 192).
  - Geser Liliane, La Gare : Pose d'une palissade en bordure « Ouest » de la parcelle RF No 86.